

LA REGIE DU MONT-BLANC

366 route des Lacs
 LES PRAZ
 74400 CHAMONIX
 Tel: 04.50.90.34.94
 laregiedumont-blanc@orange.fr

APPEL DE FONDS

13004 MOUGIN Robert

Immeuble : 05.01045

LES ANCELLES

174 Clos Des Ancelles
 Route des Drus
 74400 LES PRAZ DE CHAMONIX

M. MOUGIN Robert
 32 Avenue Paul Morel
 70000 NAVENNE

Chamonix, le 24/03/2022

Avance Trésorerie	Avance Prov.Art.18	Autres avances	Fonds travaux Alur
207.00		532.13	442.61

Page : 1

Charges par catégorie	A Répartir	Tantièmes	Total tant.	Votre Q/part	Ch. locatives	T.V.A.
2ème PROVISION 01/04/2022 AU 30/06/2022						
Lot 0010 (Appartement Bat:B Eta:1)						
CHARGES GENERALES	3381.00	61	1000	207.00		
CHARGES COMMUNES BAT. A&B	2131.00	66	1000	141.00		
CHARGES CHAUFFAGE VMC	3127.50	58	1000	181.00		
Total du Lot 0010				529.00		
Lot 0038 (Parking Bat:A Eta:SS)						
CHARGES GENERALES	3381.00	6	1000	20.00		
CHARGES COMMUNES BAT. A&B	2131.00	6	1000	13.00		
CHARGES GARAGES	163.50	1	17	10.00		
Total du Lot 0038				43.00		
Lot 0049 (Parking)						
CHARGES GENERALES	3381.00	2	1000	7.00		
Total du Lot 0049				7.00		
Montant total porté sur votre compte				579.00		

Charges locatives (pour les locaux d'habitation principaux) données à titre indicatif.

Art.10 du décret de 1967 : A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une A.G. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine A.G. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette A.G. compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Lorsque la convocation de l'A.G. est sollicitée en application de l'article "17-1 AA" de la loi du 10/07/1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7e et 8e du I de l'art.11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'art.25 de la loi du 10/07/1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

N'oubliez pas de nous transmettre votre adresse mail afin que vous receviez les actualités de la copropriété

Suite au verso ✨

Consultation de vos comptes par internet :
 Connectez-vous sur www.laregiedumont-blanc.com
 Identifiant Internet : 050104513004, Mot de passe: M2H9H4UI


LA REGIE DU MONT-BLANC01045 LES ANCELLES
13004 MOUGIN Robert**RELEVÉ DE COMPTE**

Page : 2

DATE	LIBELLÉ DES OPÉRATIONS	DEBIT	CREDIT
01/01/2021	Solde début d'exercice	0.00	
01/01/2021	1ère PROV. 010121-310321	543.00	
18/01/2021	Chèque n° 6056 CAISSE EPARGNER		543.00
01/04/2021	2ème PROV. 010421-300621	540.00	
28/04/2021	Chèque n° 6062 CAISSE EPARGNER		540.00
01/07/2021	3ème PROV. 010721-300921	541.00	
15/07/2021	Chèque n° 6071 CAISSE EPARGNER		541.00
10/09/2021	SOLDE CHARGES EXERCICE 2019	111.89	
10/09/2021	SOLDE CHARGES EXERCICE 2020		243.34
27/09/2021	Virement reçu le 27/09/2021 de MOUGIN SIMONE		683.81
01/10/2021	Fonds Travaux ALUR 16.94%/BUDGET	124.26	
01/10/2021	4ème PROV. 011021-311221	691.00	
01/01/2022	1ère PROV. 010122-310322	578.00	
15/01/2022	Chèque n° 6101 MOUGIN SIMONE		578.00
01/04/2022	2ème PROV. 010422-300622	579.00	
		3708.15	3129.15
	MONTANT A PAYER	579.00	

DOMICILIATION DE L'IMMEUBLETitulaire : SDC LES ANCELLES
Domiciliation : BANQUE LAYDERNIER
Iban : FR76-1022-8028-6013-3028-0020-094
Bank Identification Code : LAYDFR2WXXX**REGLEMENT PAR CHEQUE OU PAR VIREMENT**

-A régler dès réception


 Coupon à joindre à votre règlement

-A régler dès réception

Réf: 05 01045 13004 (MOUGI)

Montant: 579.00